

PAR COURRIEL

Québec, le 5 février 2018

Madame André-Anne Gagnon
Direction de l'évaluation environnementale des projets nordiques et miniers
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte aux changements climatiques
675 René-Lévesque Est, 6^e étage, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet :Projet d'aménagement de nouveaux bassins d'eau de procédé et de
sédimentation à la mine de Mont-Wright à Fermont – Questions
complémentaires du 5 février 2018 (n^{os} 1)**

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet
mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire
obtenir des renseignements complémentaires à cette fin.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la
commission souhaite recevoir les réponses d'ici le **8 janvier** compte tenu de
l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous
prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Maxandre Guay Lachance
Coordonnateur du secrétariat de la commission

p.j.

MDDELCC

1. Un des champs d'activité de votre ministère, à la Direction de la sécurité des barrages, est de « *Vérifier la sécurité des barrages, en s'assurant que les propriétaires de barrages respectent les normes de sécurité et la réglementation, notamment par l'analyse des plans, des études et des devis soumis et par des visites de vérification et d'inspection des barrages.* » (MDDELCC, Le Centre d'expertise hydrique du Québec, www.cehq.gouv.qc.ca/champs_acti/index.htm).

 - a. Est-ce que la vérification des plans, des études et des devis s'effectue seulement pour les barrages soumis à la Loi sur la sécurité des barrages ?
 - b. Est-ce que les digues du projet d'ArcelorMittal feront l'objet d'une telle vérification ?
 - c. Est-ce que le MDDELCC effectuerait des visites de vérification et d'inspection des digues du projet une fois construit ?